

CHSCT Départemental de l'Essonne

*santé et sécurité
conditions de travail*

Relevé de décisions de la séance du mardi 12 avril 2016

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 avril 2015 et du 5 novembre 2015

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres du CHSCTD.

2. CAAEE : Aider les personnels à accueillir les élèves lors de situation de crise

La présentation de l'organisation et du fonctionnement du CAAEE a permis d'identifier un besoin d'aide des adultes et plus particulièrement des enseignants sur la manière d'appréhender l'accueil des élèves lors d'une situation de crise, en sus des outils institutionnels mis à disposition.

Il a été décidé d'installer un groupe de travail sur l'aide aux enseignants pour l'accueil des élèves pendant une situation de crise.

3. MGEN – Réseau PAS

La fréquentation du réseau PAS est en hausse. Il est rappelé que des ateliers « Voix » et « Troubles Musculo Squelettiques » ont été inscrits au plan de formation académique du 2nd degré et dans les animations pédagogiques dans le 1^{er} degré. Par ailleurs, le réseau PAS propose des rendez-vous totalement anonymes avec des psychologues pour les personnes qui le souhaitent, sur rendez-vous, sur les sites d'Évry et d'Orsay.

4. Bilan des accidents du travail

Le nombre d'arrêts de travail supérieurs à 90 jour a augmenté, passant de 21.12% en 2014 à 23.8% en 2015.

Les accidents les plus représentés concernent les rubriques « chutes de plain-pied », « accidents sur la voie publique » avec véhicule impliqué, et enfin la rubrique « autres » qui regroupe des atteintes diverses à la santé (entorses, heurts, genoux abîmés...), difficiles à intégrer dans les rubriques du logiciel national. La globalisation des atteintes dans la rubrique « autres » ne facilite pas l'analyse et l'élaboration d'actions de prévention. Concernant la rubrique « agression », elle intègre les agressions directes aux personnes mais aussi le résultat collatéral d'échanges violents entre élèves.

5. Bilan de la visite du CHSCTA au 3^{ème} étage de la Préfecture (bureaux DSDEN 91)

Les personnels occupant les bureaux de la DSDEN installés au 3^{ème} étage de la Préfecture font part depuis leur installation dans les locaux rénovés de gênes ou d'allergies apparemment liées à la présence de poussières. Des analyses d'air ont montré que le taux de fibres d'amiantes était très inférieur au minimum légal. Cependant, la gêne et les allergies perdurent. Les services de la Préfecture seront de nouveau contactés pour lancer une recherche plus approfondie sur la nature des poussières, hors amiantes, et déterminer les actions correctives à engager par le propriétaire.

6. Bilan de la remontée des registres de santé et sécurité au travail et du registre spécial

La remontée des registres des écoles et des établissements se fait sur toute l'année scolaire et on constate que de nombreuses structures scolaires n'ont toujours pas mis en place leurs registres obligatoires. Les 117 copies de registres complétés reçues abordent essentiellement les thématiques liées à la maintenance (sécurité incendie) puis à l'hygiène (odeurs). Dans le cas de conflits internes à la structure, le recours préventif à des moyens de régulation externe reste à privilégier : contacter la secrétaire du CHSCTD, l'assistant de prévention, la psychologue du travail par exemple.

Par ailleurs, il est rappelé que les signalements inscrits sans les registres doivent recevoir obligatoirement une réponse de la hiérarchie.

7. Questions diverses

ATHIS-MONS - École élémentaire Jean-Jaurès :

Madame la Secrétaire Générale demande qu'on lui communique les informations concernant un élève agressif envers les personnels et les élèves dans cette école.

DOURDAN – Collège Condorcet

Madame ROUSSEL, FSU, demande si la visite d'une délégation du CHSCTD est prévue au collège. Madame la Secrétaire Générale fera connaître sa réponse au prochain CHSCTD du 19 mai 2016.

GRIGNY

Madame ROUSSEL, FSU, fait part d'un problème de violence dans un établissement de Grigny.

EPINAY-SOUS-SENART – Lycée Maurice-Éliot

Madame la Secrétaire Générale indique que les difficultés relationnelles internes à l'établissement font l'objet de toute l'attention de Monsieur le Directeur Académique.

MORANGIS – Lycée Marguerite-Yourcenar

Il est rappelé aux chefs d'établissement qu'il convient de saisir le CAAEE quand les problèmes de violence entre élèves ne peuvent plus être gérés par l'équipe de direction.

GIF SUR YVETTE – Lycée Vallée de Chevreuse

Madame la Secrétaire Générale indique que les difficultés relationnelles internes à l'établissement font l'objet de toute l'attention de Monsieur le Directeur Académique.

LES ULIS – Lycée l'Essouriau

Un problème de stockage des produits chimiques au laboratoire de sciences physiques a été signalé. Il est indiqué que le transfert dans le nouvel espace de stockage est prévu après les congés de printemps

LES ULIS – CIO

Madame la Secrétaire Générale souligne le travail réalisée par les IEN-IO auprès des personnels. Monsieur le Directeur Académique et elle-même ont rendez-vous avec la mairie des Ulis.

STE GENEVIEVE DES BOIS – Collège Paul-Éluard

Trois agressions physiques et verbales sur des enseignants ont été signalées. Les conseils de discipline n'ont pas donné lieu à exclusion des élèves. Les enseignants ont utilisé le droit de retrait et le chef d'établissement a demandé le retrait sur salaire de la journée non faite. Madame la Secrétaire Générale rappelle le caractère souverain du conseil de discipline. Il est préférable d'utiliser les recours existants (saisine du CAAEE, demande d'audience auprès du Directeur Académique) en amont des situations conflictuelles de ce type. Concernant le droit de retrait, il est rappelé que ce dernier est à réserver exclusivement à des situations certaines de danger grave, susceptibles d'entraîner la mort ou un handicap, et avec un caractère immédiat et urgent.

La Secrétaire du CHSCTD



Anne-Marie ROUSSEL

Le Directeur Académique,



Lionel TARLET